

**PROJET
DE
BUDGET
PRIMITIF**

2020

**Conseil municipal du
16 décembre 2019**

SOMMAIRE

Le budget primitif en quelques chiffres..... page 2

Le budget principal :

1. La construction budgétaire 2020 page 3
2. La structure du projet de budget 2020 page 5
3. La section de fonctionnement page 6
4. La section d'investissement page 22
5. La déclinaison fonctionnelle du projet de budget primitif page 30

Les budgets annexes :

1. Le budget du Théâtre..... page 32
2. Le budget du Service Funéraire Public page 35
3. Le budget du Crématorium page 37
4. Le budget des Parkings Aménagés page 39

Les annexes :

1. Informations financières – ratios page 42
2. Synthèse de la dette tous budgets au 01/01/2020 page 43
3. Les emprunts garantis..... page 46

Un **B**udget global à hauteur de **66 M€**

Un niveau d'investissement soutenu de plus
de **16,6 M€**

Des **D**otations en baisse d'encore **150 K€**

Une **G**estion maîtrisée des dépenses de
fonctionnement

Un très bon niveau d'**E**pargne nette à **6,2 M€**

Des **T**aux d'imposition **stables** depuis **2015**

1. La construction budgétaire 2020

Le projet de budget primitif 2020 est construit dans le respect des orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 06 novembre 2019 :

- Stabilité des taux d'imposition
- Le maintien d'une épargne forte
- Un programme d'investissement soutenu
- Maîtrise du recours à l'emprunt

➤ Stabilité des taux d'imposition :

Comme annoncé lors des orientations budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal le vote des taux d'imposition suivants :

En %	Taux ville de Roanne			
	Rappel taux 2014	Baisse taux 2015	Taux 2016, 2017, 2018 et 2019	Taux 2020 soumis au vote
Taxe d'habitation :	11,99	11,63	11,63	11,63
Foncier bâti :	24,09	23,37	23,37	23,37
Foncier non bâti :	51,14	49,61	49,61	49,61

➤ Le maintien d'une épargne forte

Afin de préserver un bon équilibre budgétaire, la Ville de Roanne s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de rationalisation et de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Malgré cette volonté, en raison notamment de causes externes et exceptionnelles, les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées à hauteur de 36 549 K€ au BP 2020 contre 35 935 K€ au BP 2019, soit une évolution de +614 K€.

Les recettes de fonctionnement sont en diminution limitée de -24 K€, malgré une baisse des dotations de l'État de -149 K€ et la perte du FPIC pour -244 K€.

L'épargne brute est donc en diminution de -638 K€, mais reste à un très bon niveau en comparaison à la moyenne de la strate.

ÉPARGNES (en K€)	BP 2019	BP 2020	Évolution en K€	Evolution en %
Recettes réelles de fonctionnement	44 891	44 867	-24	-0,05%
Dépenses réelles de fonctionnement	35 935	36 549	614	1,71%
Capacité d'autofinancement brute	8 956	8 318	-638	-7,12%
Amortissement du capital de la dette	2 490	2 150	-340	-13,65%
Capacité d'autofinancement nette	6 466	6 168	-298	-4,61%

L'épargne nette, quant à elle, sera également en réduction mais dans une moins forte proportion -298 K€, étant donné que le remboursement du capital de l'emprunt chute de -340 K€ au BP 2020.

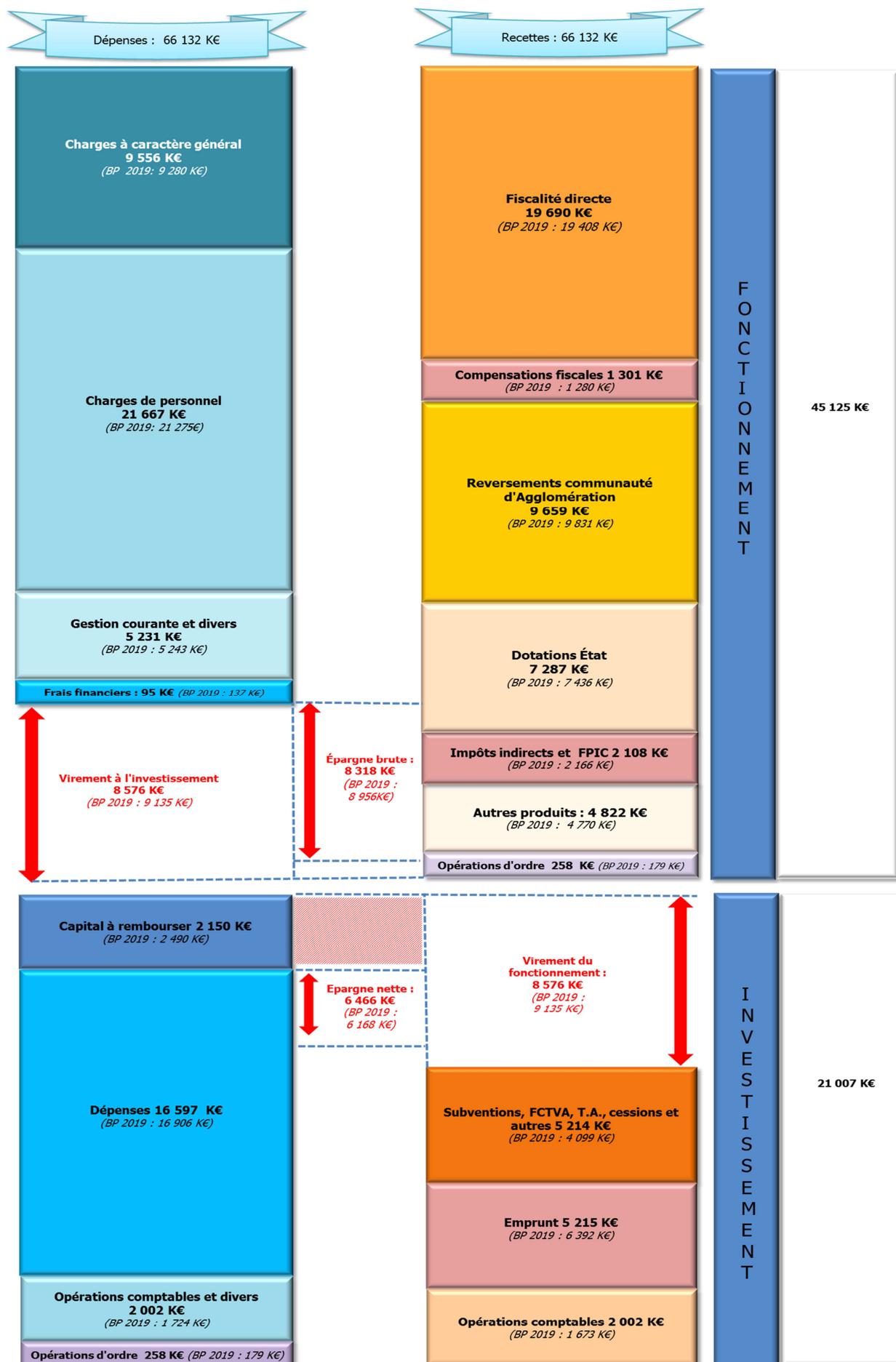
➤ **Programme d'investissement soutenu**

Les dépenses d'équipement sont proposées à hauteur de 16,6 M€ au BP 2020, financées à 37 % par l'épargne nette. Ce programme comprend les opérations en cours mais également de nouvelles opérations, tout en assurant l'entretien courant et la réhabilitation du patrimoine communal. Les dépenses d'investissement sont présentées page 27 du présent rapport.

➤ **Maîtrise du recours à l'emprunt**

L'emprunt est inscrit à hauteur de 5 215 K€ au BP 2020 contre 6 392 K€ au BP 2019. Comme les années antérieures, son montant sera revu en cours d'année lors de la notification de nouveaux arrêtés de subventions et lors de la reprise des résultats 2019.

2. La structure du projet de budget 2020



3. La section de fonctionnement

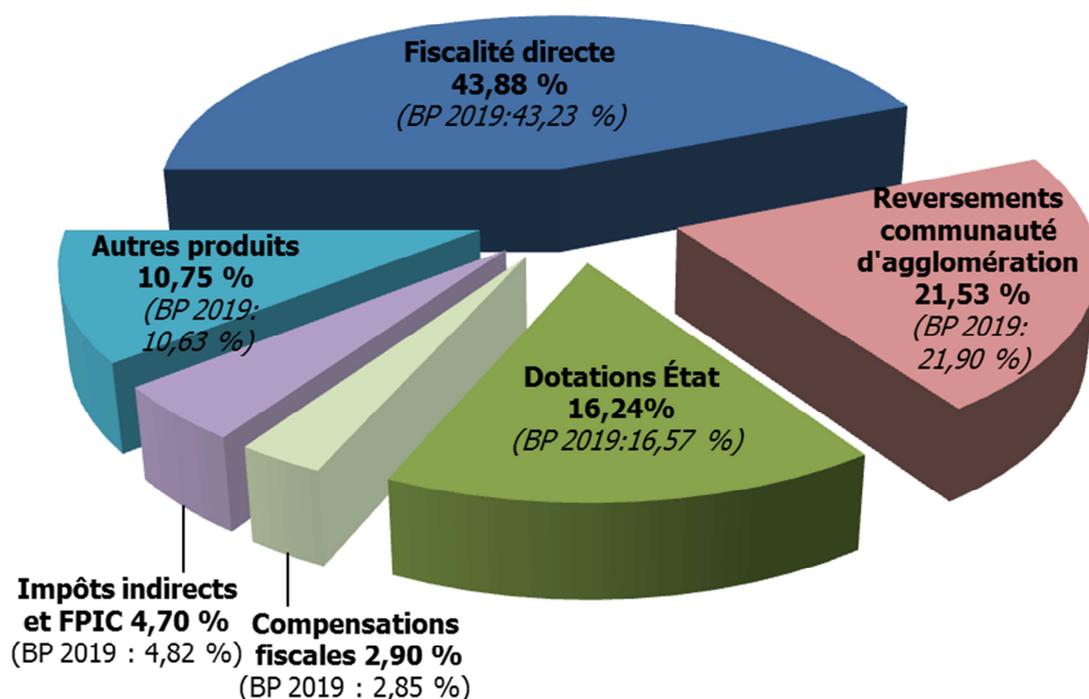
ANALYSE DU TABLEAU DE STRUCTURE

45 125 K€

FUNCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2019 en K€	BP 2020 en K€	Ecart BP à BP	Détails variations
Fiscalité directe	19 408	19 690	282	page 07
Compensations fiscales	1 280	1 301	21	page 09
Reversements communauté d'agglomération	9 831	9 659	-172	page 10
Dotations État	7 436	7 287	-149	page 11
Impôts indirects et FPIC	2 166	2 108	-58	page 13
Autres produits	4 770	4 822	52	page 15
Total recettes réelles	44 891	44 867	-24	
Opérations d'ordre	179	258	79	
TOTAL	45 070	45 125	55	

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



LA FISCALITÉ DIRECTE : 19 690 K€ (19 408 K€ au BP 2019)

Comme les années précédentes, les bases fiscales 2020 ne seront notifiées par les services fiscaux qu'au mois de mars 2020.

Dans l'attente, une estimation a été réalisée à partir des bases notifiées 2019, étant donné que les bases réelles 2019 ne seront connues et communiquées par les services fiscaux qu'après la rédaction de ce rapport.

Il est rappelé que les bases d'imposition évoluent en raison de deux facteurs :

- ✓ Une revalorisation annuelle, appelée **variation nominale**. Depuis 2018, elle n'est plus décidée en loi de finances mais basée sur l'inflation constatée l'année précédente, de novembre N-2 à novembre N-1. Pour 2019, elle s'est établie à + 2,2 %.
Toutefois, dans le projet de loi de finances pour 2020, la revalorisation des bases pour la taxe d'habitation, a, dans un premier temps été gelée par le gouvernement. Mais un amendement parlementaire propose une revalorisation des bases à 0,9%.
- ✓ **Les variations physiques** qui peuvent résulter de changements intervenus dans les locaux et terrains imposables (locaux nouveaux, locaux vacants, locaux démolis, changement de nature de culture ou d'affectation pour les terrains...) ; de modifications dans le nombre de personnes à charge ou d'exonérations nouvelles.

• La taxe d'habitation :

Base notifiée 2019

Les bases 2019 de la taxe d'habitation ont été notifiées par les services fiscaux, à hauteur de 52 360 K€ en mars 2019, soit + 2,23 % par rapport aux bases réelles 2018.

Lors de la préparation du débat d'orientations budgétaires, le projet de loi de finances pour 2020 prévoyait le gel des bases de la taxe d'habitation et déconnectait ainsi l'évolution de ces dernières sur l'inflation constatée l'année précédente. C'est pour cette raison que seule une variation physique de +0,5% avait été prise en compte au moment du DOB, dans le projet de budget 2020.

Or, au mois d'octobre, et en raison du dépôt de nombreux amendements sur la première partie du projet de loi, la commission des finances de l'Assemblée nationale a finalement décidé d'appliquer en 2020 une revalorisation forfaitaire de +0,9%. Cette évolution limitée correspond au dernier indice des prix à la consommation connu, à savoir celui de septembre 2019.

Base estimée 2020

Compte tenu des éléments précités, il est proposé une actualisation prudente pour 2020 à hauteur de +1 %, sachant que cette dernière sera revue en cours d'année 2020, à la première décision modificative qui suivra la notification officielle des bases par les services fiscaux.

Bases en K€	Bases 2019 notifiées en mars	Bases estimées BP 2020
Taxe d'habitation	52 360	52 884
Évolution en %		1,00%

Réforme de la taxe d'habitation :

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, le projet de loi de finances confirme sa suppression définitive pour les résidences principales. La suppression totale sera déjà effective pour les 80% des français les plus modestes en 2020. Pour la Ville de Roanne, en fonction du niveau de revenus retenus par le gouvernement, cette suppression devrait concerner environ 90% des contribuables.

Pour les 20% de français restant, le projet de loi de finances de 2020 instaure un abattement progressif, avec une suppression totale en 2023.

Les collectivités locales devraient être compensées par l'État « à l'euro près », le projet de loi de finances pour 2020, met en place une réforme du financement de cette suppression. En effet, les communes se verront attribuer une nouvelle ressource, à savoir, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements.

Afin de neutraliser les écarts de compensation entre la part départementale de taxe foncière et la part communale de la taxe d'habitation, un mécanisme correcteur sera mis en place en 2021 et appliqué sur les recettes de la taxe foncière communale.

Pour la Ville de Roanne, une première estimation fait apparaître une sur compensation, la part départementale de taxe foncière étant supérieure à la part communale de la taxe d'habitation. Un coefficient multiplicateur, inférieur à 1, sera donc appliqué aux recettes de la taxe foncière de la commune dès 2021.

- **La taxe foncière sur les propriétés bâties**

Base notifiée 2019

Les bases 2019 de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont été notifiées par les services fiscaux, à hauteur de 56 873 K€ en mars 2019, soit +1,47 % par rapport aux bases réelles 2018.

L'évolution des bases 2019 étant inférieure à la revalorisation annuelle de l'État, qui était de +2,2%, il est possible de déduire une perte de bases physiques.

Ne disposant pas encore de la notification des bases réelles 2019, il n'est pas possible d'analyser les raisons de cette évolution. Toutefois, l'avancée de l'opération Foch Sully et les démolitions qui en découlent, peuvent être une explication à cette diminution.

Base estimée 2020

Pour 2020, il est proposé une augmentation prudente de +1,40%, qui correspond d'une part, au coefficient d'actualisation des bases estimé pour 2020, et d'autre part, à une évolution prudente des bases physiques.

en K€	Bases 2019 notifiées en mars	Bases estimées BP 2020
Foncier Bâti	56 873	57 669
Évolution en %		1,40%

- **La taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Base notifiée 2019

Les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ont été estimées par les services fiscaux, en évolution de +0,29 % par rapport à 2018. Cette évolution est également en deçà du seuil d'actualisation fixé par l'État.

Base estimée 2020

en K€	Bases 2019 notifiées en mars	Bases estimées BP 2020
Foncier non bâti	124	125
Évolution en %		1,00%

Pour 2020, il est proposé une évolution prudente de + 1 %.

LES COMPENSATIONS FISCALES : 1 301 K€ (1 280 K€ au BP 2019)

Compensations État en K€	BP 2019	BP 2020	Différence BP à BP
Dotation unique spécifique taxe professionnelle	0	0	0
Compensation exonérations de taxes foncières	95	98	3
Compensation exonérations de taxes d'habitation	1 183	1 200	17
Compensation perte taxe additionnelle droits mutation	2	3	1
Dotations et compensations État	1 280	1 301	21

- **Dotation unique spécifique de taxe professionnelle**

Cette dotation regroupe les ex compensations salaires de 1985 et compensation d'abattement de 16%. Perçue par les communes, elle est devenue variable d'ajustement des concours de l'État depuis 1996 et a été supprimée définitivement par la loi de finances pour 2018.

- **Compensations exonérations de taxes foncières bâties et non bâties**

Ces allocations, créées pour compenser certaines exonérations fiscales décidées par le législateur (personnes âgées ou handicapées de condition modeste ; logements sociaux, terrains agricoles....) ne font plus partie des variables d'ajustement des concours de l'État depuis 2018. Toutefois, leur niveau a été gelé à celui de 2017 et la compensation accordée est loin de compenser les pertes de produit fiscal.

Pour 2019, la notification des compensations fait apparaître le détail par catégories d'exonérations :

Ville de Roanne 2019	Compensations notifiées 2019
Personnes de condition modeste	15 288 €
Quartiers prioritaires	72 760 €
Exonérations de longue durée	8 690 €
Foncier non bâti	1 822 €
Total	98 560 €

Pour 2020, les compensations d'exonérations de taxes foncières bâties et non bâties, sont estimées prudemment au niveau de celles de 2019, soit 98 K€.

- **Compensation exonérations de taxe d'habitation**

Comme pour les compensations d'exonérations pour les propriétés bâties et non bâties, l'État ne compense qu'en partie les exonérations qu'il accorde. En effet, le calcul s'effectue sur la base du taux de l'année 1991 (9,89 %) et non sur celui de l'année en cours (11,63 %).

En 2019, la ville a perçu 1 183 K€. Pour 2020, et compte tenu de l'évolution constante depuis plusieurs années de cette compensation, il est proposé d'inscrire la somme de 1 200 K€ au BP 2020.

Il est à noter que cette compensation ne concerne pas la nouvelle réforme de la taxe d'habitation, étant donné que l'État la prend en charge, sous forme de dégrèvements accordés aux contribuables.

- **Compensation perte additionnelle sur les droits de mutation**

Il s'agit d'une allocation destinée à compenser une mesure instituée par la loi de finances rectificative de 1993, visant à réduire les seuils imposables aux droits de mutation des fonds de commerce. L'État compense à hauteur de 80 % la perte de droits d'enregistrement induite. Elle est proposée à hauteur de 2 500 € pour 2020, un montant similaire à celui prévu au BP 2019.

LES REVERSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION: 9 659 K€ (9 831 K€ au BP 2019)

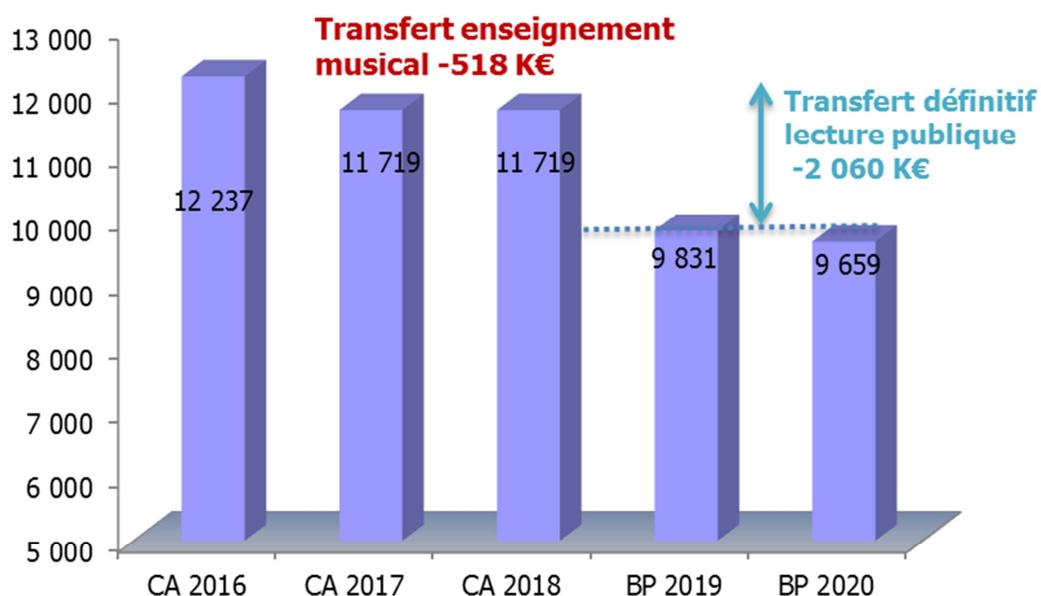
Au 1^{er} janvier 2019, la compétence « lecture publique » a été transférée à l'agglomération. Suite au travail préparatoire de la Commission locale d'évaluation des charges (CLECT), une réfaction provisoire sur l'attribution de compensation de -1 888 K€ a été décidée en concertation avec Roannais Agglomération pour le vote du BP 2019.

Le rapport définitif de la CLECT, tout d'abord approuvé au conseil communautaire, a été voté au conseil municipal du 17 septembre 2019, et a ainsi fixé le montant définitif des charges transférées, dans le cadre de ce transfert de compétence, qui s'élève à 2 060 K€.

Le montant de l'attribution de compensation pour 2019 a été diminué dans la décision modificative n°2, de -172 K€, pour atteindre le montant définitif de 9 659 K€.

Il est donc inscrit cette somme au BP 2020.

Attribution de compensation en K€



LES DOTATIONS DE L'ÉTAT : 7 287 K€ (7 436 K€ au BP 2019)

Dotations État en K€	BP 2019	Notifié 2019	BP 2020	Évolution BP 2020/BP 2019
Dotation forfaitaire de base	5 760	5 777	5 647	-113
Dotation de solidarité urbaine	1 391	1 401	1 486	95
Dotation Nationale de péréquation	176	45	45	-131
Dotation générale de décentralisation	81	81	81	0
Dotation recensement	7	7	7	0
Dotation pour les titres sécurisés	21	21	21	0
Total Dotations État	7 436	7 332	7 287	-149

Les dotations estimées pour 2020 sont en diminution de -149 K€ par rapport aux sommes inscrites au BP 2019. Les principales variations concernent :

- **La dotation forfaitaire de base** qui se décompose de la façon suivante :

DGF en K€	BP 2019	Notifié 2019	BP 2020	Évolution BP 2020/notifié 2019
Dotation forfaitaire hors CRFP	5 890	5 890	5 777	-113
Ecrêtement pour financement péréquation	-110	-102	-100	2
Baisse population	-20	-11	-30	-19
Total Dotation forfaitaire	5 760	5 777	5 647	-130

La dotation forfaitaire 2020 de la ville de Roanne est prévue à la baisse de - 130 K€ par rapport à la somme perçue en 2019 en raison de 2 facteurs :

- Un écrêtement opéré par l'État pour assurer le financement de la péréquation. Il est proposé à hauteur de - 100 K€ pour 2020, au même niveau que le notifié 2019 (-102 K€). Il sera ajusté en cours d'année après calcul et communication de son montant par les services de l'État.
- La part « population » : à l'heure de l'écriture de ce rapport, les derniers chiffres de la population, communiqués par l'INSEE, ne sont pas connus et le seront fin décembre 2019. Toutefois, l'évolution de la population ces dernières années montrent une tendance à la stabilisation de l'évolution démographique de Roanne (-98 habitants entre 2018 et 2019 au lieu de -424 habitants l'année précédente). Cependant, et en raison de l'évolution des valeurs locatives de la taxe foncière entre 2018 à 2019, il est proposé au BP 2020 une « réfaction démographique » prudente de -30 K€. Ce montant sera également revu à la première décision modificative de l'année 2020 lors de sa notification.

• **La dotation de solidarité urbaine :**

La loi de finances pour 2020 propose une péréquation qui augmente au même rythme que les années précédentes. Concernant la dotation de solidarité urbaine, elle évolue de + 90 M€ de 2019 à 2020.

Pour la Ville de Roanne, la DSU a évolué d'un peu plus de 6 % de 2018 à 2019. C'est pourquoi, il est proposé au BP 2020, de faire évoluer cette dotation dans la même mesure et d'inscrire une recette de 1 486 K€, soit +95 K€ par rapport au BP 2019. La ville de Roanne conserve en effet un rang élevé (334^{ème}) dans la liste des communes éligibles à la DSU, ce qui justifie cette prévision à la hausse.

• **La dotation nationale de péréquation :**

Cette dotation est versée aux communes dont la richesse fiscale est inférieure au seuil moyen (ou proche : pas plus de 5 % au-dessus) et qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne nationale.

La ville a perçu 188 K€ au titre de l'année 2018, et prévu au BP 2019, la somme de 176 K€. Lors de la notification en avril 2019, cette dotation a été annoncée à 45 K€. En effet, la ville a perdu l'éligibilité à la majoration de la DNP

DNP en K€	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019
Part principale	18	22	26	32	38	45
Majoration	171	205	185	166	150	0
TOTAL	189	227	211	198	188	45

Pour percevoir la majoration de la DNP, il faut avoir un potentiel fiscal relatif aux seuls produits « post BP par habitant » inférieur de 15% à la moyenne de la strate, dont voici l'évolution depuis 2014 :

Conditions de la majoration de la Dotation Nationale de Péréquation



Pour la première fois, la ville ne remplit plus la condition pour percevoir la part majoration de la DNP, sous l'effet conjugué d'un double facteur :

- Une évolution favorable du potentiel fiscal post-TP de l'agglomération ;
- Une baisse de population DGF de la commune.

Il est donc proposé une inscription de 40 K€ au BP 2020, correspondant à la part principale de la DNP.

LES IMPÔTS INDIRECTS ET FPIC : 2 108 K€ (2 166 K€ au BP 2019)

En K€	BP 2019	BP 2020	Évolution BP 2020/ BP 2019
FPIC	244	0	-244
Droits de place	220	200	-20
Taxe sur l'électricité	657	663	6
Taxe sur les emplacements publicitaires	245	245	0
Taxe additionnelle droits de mutation	800	1 000	200
Total impôts et taxes	2 166	2 108	-58

Les principales évolutions concernent :

- **Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales :** le bloc communal roannais était à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds. En 2017, le groupement a perdu l'éligibilité et est rentré dans la garantie de sortie progressive du dispositif. La ville a donc perçu en 2019, 70% de sa part bénéficiaire de l'année précédente. À partir de 2020, la ville ne percevra plus le FPIC mais restera contributrice.

FPIC ROANNE en K€	BP 2019	Notifié 2019	BP 2020
Contribution reçue	244	236	0
Contribution prélevée	-219	-213	-226
Solde encaissé	25	23	-226

Sa part contributeur est estimée en légère augmentation de +13 K€ au BP 2020.

Pour évaluer l'impact de la perte de ce fonds, il est présenté ci-dessous le solde perçu par la ville sur la période 2013-2020 (recette perçue – contribution versée).
Au BP 2020, le solde du FPIC estimé est de l'ordre de -226 K€.

Solde FPIC en K€



- **Les droits de place** sont prévus en légère diminution de -20 K€ à la vue des réalisations au 15/11/2019. Il est donc inscrit 200 K€ pour cette recette.
- **La taxe sur la consommation finale d'électricité** (+ 6 K€) : il s'agit d'une taxe calculée à partir des quantités d'électricité consommées par les usagers (professionnels et non professionnels). Elle est reversée à la Ville par le biais du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Loire) Elle a été estimée à partir des évolutions moyennes de ces dernières années. Il est inscrit 663 K€ au BP 2020.
- **la taxe sur les emplacements publicitaires** est maintenue au niveau du BP 2019 (245 K€) au regard du produit encaissé au 15/11/2019. En effet, la réforme en cours, n'impactera le montant de la recette qu'à partir de 2021.
- **la taxe additionnelle sur les droits de mutation** : une prévision de 800 K€ avait été inscrite au BP 2019. À la date du 31/10/2019, cette prévision est déjà dépassée avec 862 K€ encaissés. Compte tenu de cette réalisation, mais également de l'évolution du nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qui est passé de 509 en 2018, à 609 au 26 novembre 2019, il est prévu de faire évoluer à la hausse la prévision budgétaire et d'inscrire 1 000 K€ au BP 2020.

LES AUTRES PRODUITS : 4 822 K€ (4 770 K€ au BP 2019)

Autres recettes (en K€)	BP 2019	BP 2020	Évolution BP 2019 / BP 2020
Produits de l'exploitation et du domaine	2 792	2 780	-12
Subventions et participations reçues	887	839	-48
Produits de la gestion courante	990	1 112	122
Atténuations de charges	42	40	-2
Produits financiers et exceptionnels	59	51	-8
Total	4 770	4 822	52

En évolution de +52 K€ par rapport au BP 2019, les principales évolutions concernent :

- **Les produits de l'exploitation et du domaine : -12 K€.**
 - Le forfait post stationnement : -100 K€ (350 K€ au BP 2019 ; 250 K€ au BP 2020). Cette recette a été ajustée pour le BP 2020 en fonction du réalisé au 30/10/2019, mais aussi dans la décision modificative n°2 de 2019. Cette recette doit être rapprochée du produit des amendes de police, amené à disparaître mais pour lequel la ville a encore perçu 530 K€ en 2019.
 - Les redevances pour stationnement : +10 K€ (740 K€ au BP 2019 ; 750 K€ au BP 2020). Il s'agit également d'une prévision qui tient compte du niveau de réalisation au 30/10/2019.
 - Les droits des services périscolaire et enseignement : +55 K€. Ces recettes concernent le paiement par les familles de la cantine scolaire. Le nombre de repas servis sur l'année a augmenté de +9% d'où la hausse des recettes. En contrepartie, la dépense pour le prestataire des repas est également en évolution, en raison de la hausse du nombre de repas fournis et de l'ajout d'une composante supplémentaire dans les menus, qui n'a pas été répercutée dans le tarif payé par les familles.

- **Les subventions et participations reçues : - 48 K€.** Les principales variations sont :
 - La fin de la subvention CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse liée à la fin des rythmes scolaires -105 K€ ;
 - La fin des subventions pour les contrats aidés en raison de la suppression du dispositif : -62 K€ ;
 - Une subvention de l'État pour le travail de récolement et la numérisation des collections au musée : +45 K€ ;
 - Une participation de Roannais Agglomération pour le coût de fonctionnement de la vidéo protection qui n'a pas été prise en compte lors de la préparation du budget 2019 : +39 K€ ;
 - Une subvention du FEDER pour la mise en place d'un projet ERASMUS par le service jeunesse : +25 K€.

- **Les produits de gestion courante : +122 K€**

Ils évoluent principalement en raison :

- Des revenus des immeubles en foncier : -63 K€. En effet, de nombreux baux n'ont pas été renouvelés en raison des immeubles démolis ou voués à la démolition dans le cadre du programme Foch Sully, et de bâtiments vendus. De plus, 2020 verra la fin de la redevance d'amodiation du parking Saint Louis ;
- Des revenus des immeubles au Centre Jeunesse Pierre Beregovoy : +123 K€. Cette forte évolution est due au doublement du nombre de Mineurs Non Accompagnés dans l'établissement.
- Des produits divers : + 86 K€. Il s'agit de la part restante des chèques déjeuner payée par les employés. Cette recette n'avait pas été inscrite au BP 2019, mais encaissée durant l'année 2019.

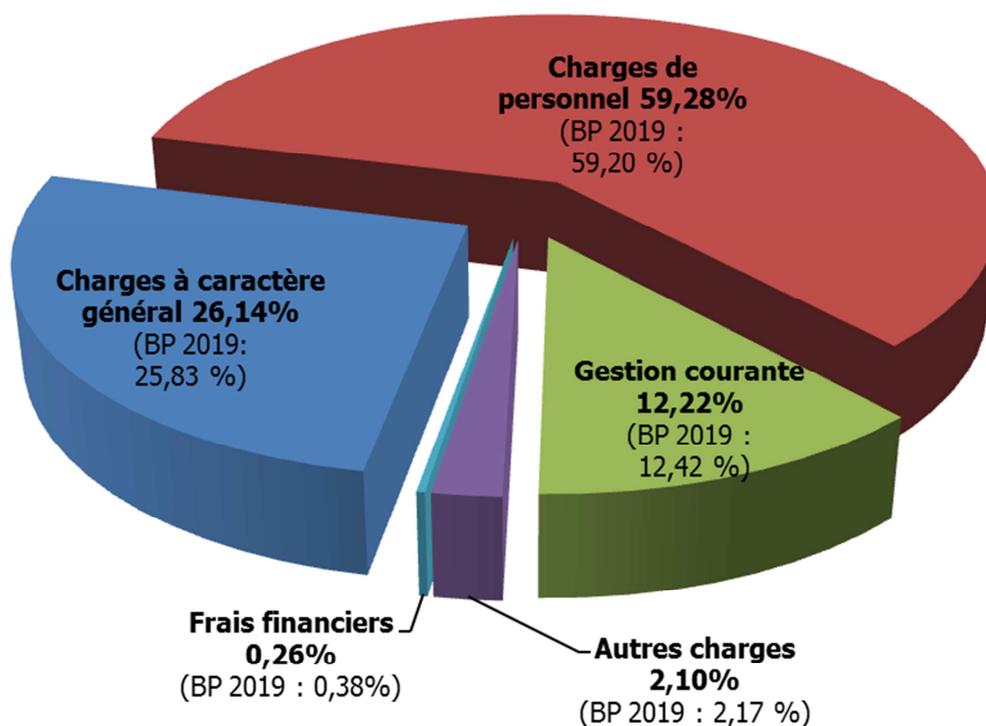
ANALYSE DU TABLEAU DE STRUCTURE

FONCTIONNEMENT

45 125 K€

DÉPENSES	BP 2019 en K€	BP 2020 en K€	Ecart BP à BP	Détails variations
Charges à caractère général	9 280	9 556	276	Page 18
Charges de personnel	21 275	21 667	392	Page 19
Gestion courante	4 463	4 465	2	Page 20
Autres charges	780	766	-14	Page 20
Frais financiers	137	95	-42	Page 21
Total dépenses réelles	35 935	36 549	614	
Virement à la section d'investissement	9 135	8 576	-559	
TOTAL	45 070	45 125	55	

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 9 556 K€ (9 280 K€ au BP 2019)

Ce poste comprend les achats et fournitures des services, les dépenses d'énergies, le recours aux services extérieurs, les impôts et taxes...

Les charges à caractère général évoluent de +276 K€. Malgré les efforts entrepris par les services et les élus pour maîtriser ces dépenses, des faits extérieurs tels que l'inflation ou des indices de revalorisation de contrats viennent impacter le budget.

A l'intérieur de ce poste, les principales variations concernent :

- **L'entretien du domaine public**

Postes en K€	BP 2019	BP 2020	Evolutions BP 2020/ BP 2019
Fournitures d'entretien et de voirie	707	743	36
Entretien des terrains	305	308	3
Entretien des bâtiments	394	408	14
Maintenance	278	281	3
TOTAL en K€	1 684	1 740	56

La hausse globale de ces postes traduit la volonté de la municipalité d'entretenir son domaine public, avec un plus grand recours aux travaux en régie, en complément de programmes d'investissement courant de rénovation de bâtiments et de voiries.

- **La restauration scolaire: +75 K€.** Comme annoncé page 15, cette évolution s'explique par l'augmentation de +9% du nombre de repas pris dans l'année, et par l'ajout d'une composante (fromage) dans les repas servis. Ces variations se traduisent par une hausse du coût payé au prestataire de restauration.
- **Les contrats de prestations : +55 K€.** Cette hausse est due à l'augmentation du marché de prestation pour la SAOS Chorale Roanne Basket, suite à sa montée en Jeep Elite.
- **Les prestations diverses : + 45 K€.**
Cette augmentation est due à un transfert du compte 6226 « honoraires » au compte 6228 « divers ». Après retraitement, la hausse de ces 2 comptes n'est plus que de 27 K€.

en K€	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2019/ BP 2020 en K€
Honoraires/prestations	537	519	-18
Prestations diverses	13	58	45
TOTAL	550	577	27

Cette évolution s'explique principalement par les actions supplémentaires menées par le service jeunesse pour la mise en place d'un projet ERASMUS pour 25 K€, subventionné par le FEDER.

- **Les charges locatives et de copropriété : +43 K€.** Cette évolution est due à une forte hausse des charges de la copropriété du Forum Sébastien Nicolas (+10 K€) et à celles liées à l'acquisition d'un appartement et d'un local rue Anatole France.

LES FRAIS DE PERSONNEL BRUTES : 21 667 K€ (21 275 K€ au BP 2019)

Les frais de personnel brutes évoluent de +392 K€. Il convient néanmoins de tenir compte d'autres éléments, à savoir les subventions pour les parts salaires du CCAS et du budget annexe Théâtre :

Chap.	DÉPENSES	BP 2019	BP 2020	Evolution en K€
012	CHARGES PERSONNEL (Dépenses brutes)	21 275	21 667	392
65	Subvention part salaires Théâtre	538	522	-16
65	Subvention part salaires CCAS	850	881	31
	CHARGES BRUTES en K€	22 663	23 070	407

Cette évolution de BP à BP est à rapprocher de l'exercice 2019, puisque, lors de la DM2 votée en novembre, un complément de 100 K€ a été inscrit sur les dépenses de personnel. L'évolution n'est donc plus que de **307 K€**.

Les principales évolutions concernent :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel : + 200 K€ pour les avancements d'échelons et de grades ;
- L'internalisation d'un poste dédié aux différentes études, liés aux nouveaux projets ;
- Une hausse des non titulaires, pour compenser l'extinction des contrats Emploi d'avenir ;
- La mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ;
- Le renforcement de la politique sociale de la collectivité avec la mise en place d'une participation aux cotisations mutuelle santé et l'augmentation du nombre de chèques déjeuners.

Le projet de BP 2020 pérennise une enveloppe de 300 K€ concernant les mesures d'accompagnement des 1607 heures, mises en place au 1^{er} janvier 2019. Pour rappel, ces mesures concernent notamment la revalorisation des heures contraignantes, l'octroi de chèques déjeuners, une participation pour les cotisations mutuelle santé.

LES CHARGES DE GESTION COURANTE : 4 465 K€ (4 463 K€ au BP 2019)

En augmentation de **+2 K€** par rapport au BP 2019, ce poste est stable.

en K€	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020/ BP 2019
Redevances pour concessions, brevets, licences...	40	66	27
Déficit des budgets annexes administratifs	785	830	46
Indemnités élus	340	339	-1
Frais de mission élus	7	10	3
Cotisations de retraite élus	30	26	-4
Formation élus	5	5	0
Créances admises en non-valeur	15	25	10
Autres contributions obligatoires	218	218	0
Subventions au GFP de rattachement	20	20	0
Subventions au CCAS	1 369	1 400	31
Subv. fonctionnement associations et autres	1 635	1 524	-110
Charges diverses de la gestion courante	2	2	0
Total Charges de gestion courante	4 463	4 465	2

Néanmoins, ce poste comporte quelques évolutions importantes en interne :

- o La subvention au budget annexe Théâtre : **+46 K€**. Il est à préciser que, dans la première DM de 2019, les recettes avaient été diminuées et la subvention d'équilibre ajustée à 824 K€. L'évolution du BP 2019, retraité de la DM1, et du BP 2020 correspond à la prévision à la baisse de la location du Théâtre (-5 K€) ;
- o La subvention au CCAS : **+31K€**. Cette variation à la hausse provient de la part salaire versée, qui évolue en raison du GVT et des mesures sociales accordées dans le cadre du passage aux 1607 heures ;
- o Les subventions de fonctionnement aux associations : **- 110 K€**. Cette évolution provient principalement de la baisse des subventions aux centres sociaux suite à la fin du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF fin 2019 (-97 K€).

LES AUTRES CHARGES : 766 K€ (780 K€ au BP 2019)

en K€	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020/ BP 2019
Charges exceptionnelles	261	490	229
Dépenses imprévues et provisions	300	50	-250
Atténuations de produits	219	226	7
TOTAL Charges de gestion courante et divers	780	766	-14

- **Les charges exceptionnelles : +229 K€**. Cette évolution s'explique principalement par la convention établie en 2019 concernant le remboursement, en charge exceptionnelle, de l'emprunt patinoire à Roannais Agglomération (172 K€). Cette convention est établie pour 3 années.

- **Les dépenses imprévues : -250 K€.** En 2019, il avait été prévu au BP, des dépenses imprévues, exceptionnellement de l'ordre de 300 K€, afin de régulariser l'attribution de compensation en cours d'année, étant donné que les charges liées au transfert de la lecture publique n'étaient pas définitives. En DM2, l'attribution a été diminuée, ainsi que le montant des dépenses imprévues.
Au BP 2020, il est prévu 50 K€ de dépenses imprévues afin de faire face à d'éventuels aléas.
- **Les atténuations de produits : +7 K€ par rapport au BP 2019.** Il s'agit de la participation versée au FPIC qui est estimée en légère évolution (voir page 14).

LES FRAIS FINANCIERS: 95 K€ (137 K€ au BP 2019)

Les frais financiers sont en baisse en raison d'une gestion active de la dette et de la trésorerie, qui a permis de fortement maîtriser la dette ; notamment de ne pas emprunter sur l'année 2019.

Une annexe sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2020 est présentée en page 43 du présent rapport.

4. La section d'investissement

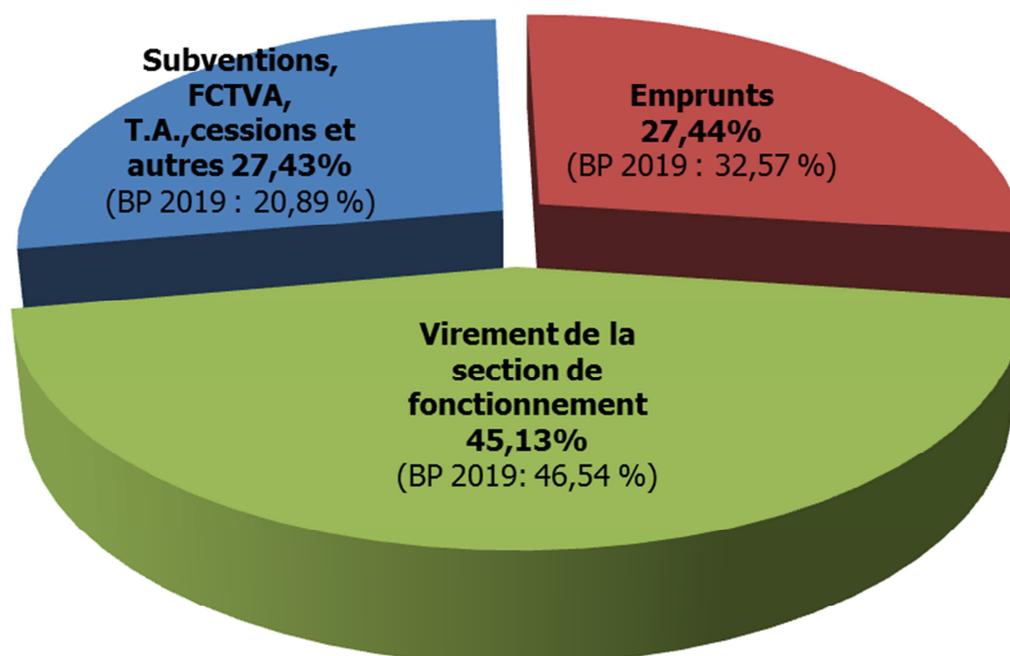
ANALYSE DU TABLEAU DE STRUCTURE

INVESTISSEMENT

21 007 K€

RECETTES	BP 2019 en K€	BP 2020 en K€	Écart BP à BP	Détails variations
Subventions, FCTVA, T.A., cessions et autres	4 099	5 214	1 115	Page 23
Emprunts	6 392	5 215	-1 177	page 24
Virement de la section de fonctionnement	9 135	8 576	-559	page 24
Opérations comptables	1 673	2 002	329	
TOTAL	21 299	21 007	-292	

Répartition des recettes hors opérations comptables



SUBVENTIONS, FCTVA, TAXES URBANISME, CESSIONS ET AUTRES : 5 214 K€ (4 099K€ au BP 2019)

Ce poste comprend :

- **Les subventions d'équipement reçues : 2 554 K€** (1 968 K€ au BP 2019) qui se déclinent de la façon suivante :

Opérations	Subventions BP 2020 en K€
Aménagement guichet unique	165
Restructuration des équipements pour les clubs de tennis	80
Quartier Bourgogne	650
Sécurisation des façades en pierres hôtel de Ville	30
Réaménagement du square Stalingrad	98
Aménagement avenue Gambetta	252
Travaux d'aménagement locaux scolaires	279
Aménagement des bords de Loire	1 000
TOTAL en K€	2 554

Le montant des subventions prévues pour 2020 est supérieur aux années précédentes car les projets importants tels que « Bords de Loire » et « quartier Bourgogne » se terminent. Ainsi les subventions vont pouvoir être encaissées sur la base de justificatifs de travaux.

Ces financements proviennent de 3 financeurs :

- L'État, pour un montant de 757K€ dans le cadre de la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
 - la Région Auvergne-Rhône Alpes, pour un montant de 730 K€ dans le cadre notamment du Contrat Plan État Région et du Contrat Ambition Région ;
 - Le département, pour un montant de 1 000 K€, dans le cadre d'un contrat négocié pour l'opération « Bords de Loire ». Ce montant élevé en 2020 s'explique par le fait que le département verse ses financements sans acompte en fin d'opération.
- **Le produit des cessions : 800 K€** (800 K€ au BP 2019). Pour 2020, la recette estimée est stable et prend en compte notamment une cession de 440 K€ pour la réalisation du projet de la halle commerciale dans le quartier Mulsant.
 - **Le FCTVA : 1 700 K€** (1 100 K€ au BP 2019)

Le fonds de compensation de la TVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'équipement dites « éligibles ». Le taux fixé pour l'année 2020 s'élève à 16,404 %. Il s'applique sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'exercice 2019. La loi de finances pour 2016 a élargi le FCTVA aux dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie.

Annoncé dans la loi de finances 2018, le principe de l'automatisation du FCTVA, simplification forte de ce dispositif, devait intervenir au 1^{er} janvier 2019. Le projet de loi de finances 2019 l'a repoussé d'un an. Le projet de loi de finances pour 2020 repousse une nouvelle fois d'un an ce principe d'automatisation, qui ne sera donc pas applicable au 1^{er} janvier 2020.

La prévision 2019 a été réajustée en DM2, puisque la ville a perçu 1 778 K€ au titre des dépenses d'équipement et 72 K€ au titre des dépenses d'entretien. Au BP 2020, il est proposé une inscription de 1 700 K€ en investissement.

- **La taxe d'aménagement : 120 K€** (180 K€ au BP 2018)

Elle s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle comprend une part communale (ou intercommunale) et une part départementale. Le taux communal fixé par la collectivité peut varier de 1 à 5 % et peut être porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs nécessitant des travaux d'aménagement substantiels. À Roanne, le taux applicable de 2 % est maintenu pour l'année 2020.

Le produit pour 2020 a été estimé à l'appui des déclarations de travaux, à hauteur de 120 K€.

- **Le produit des amendes de police : 40 K€** (50 K€ au BP 2019)

Le produit issu des amendes de police dressées sur l'ensemble du territoire en matière de circulation routière, est calculé à partir des amendes dressées en année n-2. Il est ensuite réparti entre les communes et certains de leurs groupements au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité.

Avec la dépénalisation du stationnement au 01/01/2018, cette recette était prévue en forte chute au BP 2019 avec une inscription de 50 K€. Or, au mois de juin 2019, les services de l'État ont notifié à la ville une recette de l'ordre de 530 K€, correspondant aux amendes dressées en 2017. Ne disposant d'aucune information sur le devenir de cette recette en 2020, il est prévu la sommes prudente de 40 K€, qui pourra être ajustée lors d'une décision modificative dans le courant de l'année 2020.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	notifié 2019	BP 2020
Amendes de police	582	589	513	670	595	530	40

EMPRUNT : 5 215 K€ (6 392 K€ au BP 2019)

Pour financer l'investissement inscrit au BP 2020, il est prévu la réalisation d'un emprunt de 5 215 K€. Lors de la reprise des résultats 2019 au 1^{er} semestre 2020, le montant de cet emprunt pourra être revu à la baisse. De même, il pourra être réajusté en cas de notification de nouvelles subventions d'équipement.

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 8 576 K€ (9 135 K€ au BP 2019)

Il s'agit de l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement (4 915 K€) augmenté de la dotation aux amortissements (3 661 K€).

Il couvre largement le remboursement du capital de la dette 2 150 K€, une condition essentielle de l'équilibre budgétaire.

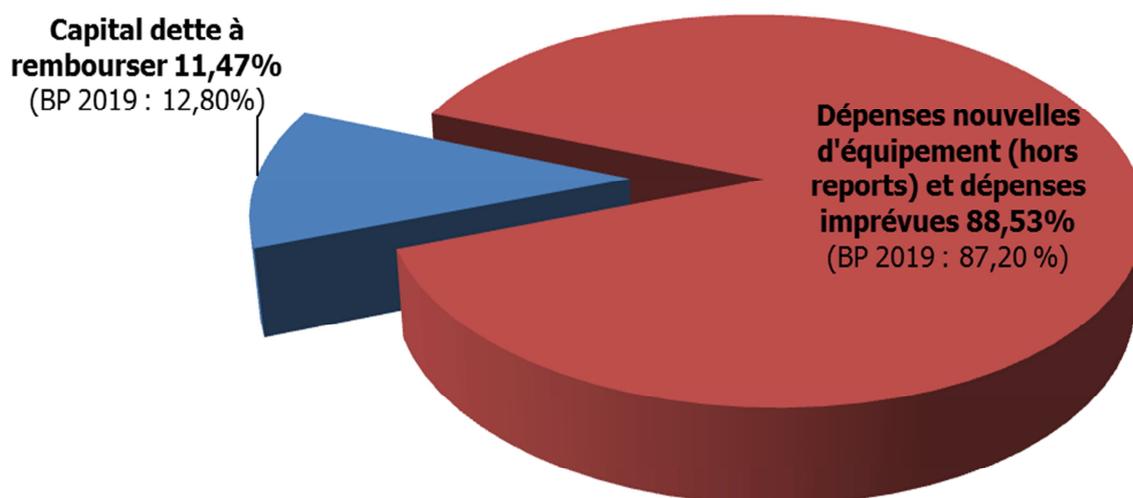
ANALYSE DU TABLEAU DE STRUCTURE

INVESTISSEMENT

21 007 K€

DÉPENSES	BP 2019 en K€	BP 2020 en K€	Écart BP à BP	Détails variations
Capital dette à rembourser	2 490	2 150	-340	page 26
Dépenses nouvelles d'équipement (hors reports)	16 906	16 597	-309	Page 27
Dépenses imprévues + autres	51	0	-51	
Sous total dépenses	19 447	18 747	-700	
Opérations financières	1 673	2 002	329	
Opérations d'ordre	179	258	79	
TOTAL DÉPENSES	21 299	21 007	-292	

Répartition des dépenses réelles d'équipement



CAPITAL DE LA DETTE A REMBOURSER : 2 150 K€ (2 490 K€ au BP 2019)

Il comprend la partie « capital » à rembourser sur les emprunts antérieurement contractés, la partie « intérêts » étant imputée en section de fonctionnement.

Une annexe sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2020 est présentée en page 43 du présent rapport.

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS : 16 597 K€ (16 906 K€ au BP 2019)

Le programme d'investissement pour le budget 2020 se décline comme suit :
(Détail ci-après)

AP	N° OPE	Libellé opération	BP 2020 en K€
	130	Musée PCS et réserves	100
	145	Aménagement guichet unique Parc des Sports	400
	150	Budget participatif	300
	165	Restructuration des équipements pour les clubs de tennis	300
	170	Aménagements Urbains	1 350
	175	Réaménagement de l'espace Fontval	300
	210	Travaux zéro phyto	100
	250	Rénovation du Centre Administratif	430
	270	Acquisitions foncières, démolitions, dépollution	2 400
	280	Nouvelles applications NTI	300
	320	Actions d'Urbanisme	50
AP	330	Quartier Bourgogne	1 540
	370	Stationnement	100
	380	Sécurisation des façades pierres HDV	150
	385	Rénovation place de l'Hôtel de Ville	50
	470	Programme voirie exceptionnel	1 632
	475	Aménagement avenue Gambetta	500
	530	Investissement de proximité - Conseils de quartiers	100
	540	Rénovation rue Jean Jaurès	50
AP	560	Ilot Foch Sully	1 132
	575	Rénovation parking Fontalon	105
	610	Travaux de modernisation des cimetières	100
	650	Travaux d'aménagement locaux scolaires	444
	672	Aménagement Gambetta République	100
	710	Accessibilité et optimisation du patrimoine	500
	770	Locaux associatifs Arsenal modernisation thermique	200
AP	872	Aménagement bords de Loire	1 000
	920	Restauration des églises	200
TOTAL OPERATIONS			13 933
	1100	Bâtiments travaux	875
		<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>170</i>
		<i>Bâtiments sportifs</i>	<i>100</i>
		<i>Bâtiments culturels</i>	<i>40</i>
		<i>Bâtiments de culte</i>	<i>112</i>
		<i>Bâtiments sociaux</i>	<i>100</i>
		<i>Bâtiments associatifs</i>	<i>120</i>
		<i>Bâtiments Logistique</i>	<i>178</i>
		<i>Enveloppe non affectée</i>	<i>55</i>
	1200	Voirie	453
		<i>Voirie Eclairage</i>	<i>65</i>
		<i>Voirie Travaux</i>	<i>388</i>
	1300	Environnement	249
		<i>Environnement propreté</i>	<i>12</i>
		<i>Environnement stades</i>	<i>34</i>
		<i>Environnement Espaces verts</i>	<i>30</i>
		<i>Environnement Travaux</i>	<i>148</i>
		<i>Enveloppe non affectée</i>	<i>25</i>
	1400	Garage	300
	1500	Acquisition de matériel	272
		<i>Archives documentation</i>	<i>3</i>
		<i>Musée</i>	<i>65</i>
		<i>Culture</i>	<i>3</i>
		<i>Scolaire</i>	<i>10</i>
		<i>Vie associative</i>	<i>22</i>
		<i>Jeunesse</i>	<i>5</i>
		<i>Sports</i>	<i>32</i>
		<i>Police municipale</i>	<i>56</i>
		<i>Cimetières</i>	<i>51</i>
		<i>Ressources Humaines</i>	<i>10</i>
		<i>Communication</i>	<i>15</i>
		Subventions d'équipement et participations	515
TOTAL INVESTISSEMENTS COURANTS			2 664
TOTAL en K€			16 597

Comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'investissement reste l'objectif prioritaire de l'équipe municipale et s'inscrit dans la lignée des années antérieures, avec une enveloppe de dépenses d'équipement de 16,6 M€.

L'année 2019 verra l'achèvement de certains grands projets et de la poursuite des efforts d'entretien du patrimoine communal, mais également le lancement d'études pour des projets attendus par les roannais tels que la rénovation de l'hyper centre, à travers le réaménagement de la rue Jean Jaurès et de la place de l'Hôtel de Ville.

Ainsi, il est proposé dans le budget 2020 d'inscrire notamment les dépenses d'équipement suivantes :

Aménagements de l'Espace Urbain :

- 1 540 K€ pour les travaux dans le quartier Bourgogne ;
- 1 350 K€ pour les opérations d'aménagement conduites en partenariat avec EPORA ;
- 1 000 K€ pour l'opération Bords de Loire ;
- 500 K€ pour l'accessibilité et l'optimisation du patrimoine ;
- 300 K€ pour accompagner les projets retenus par les roannais dans le cadre de la démarche « budget participatif ».

Bâtiments Communaux :

- 2 400 K€ pour des acquisitions foncières et démolitions pour améliorer les abords des grands projets, notamment le programme « Foch Sully » ;
- 1 132 K€ pour la participation d'équilibre à la SEMOP « Foch/Sully » ;
- 430 K€ pour le début des travaux de rénovation du Centre administratif ;
- 400 K€ pour l'aménagement d'un guichet unique au Parc des Sports ;
- 444 K€ pour les travaux d'aménagement scolaire, dont le groupe scolaire Arsenal ;
- 300 K€ pour la restructuration des équipements tennistiques ;
- 200 K€ pour la modernisation thermique des locaux associatifs de l'Arsenal ;
- 200 K€ pour la sécurisation des églises ;
- 150 K€ pour les travaux de sécurisation des façades de l'Hôtel de Ville.

Voiries Communales :

- 1 632 K€ pour le programme exceptionnel de voirie ;
- 500 K€ pour les travaux d'aménagement de l'avenue Gambetta ;
- 50 K€ pour l'étude de la rénovation de la rue Jean Jaurès ;
- 50 K€ pour la rénovation de la place de l'Hôtel de Ville.

Investissements courants :

Pour ces équipements qui ne justifient pas la création d'une opération budgétaire spécifique, il sera proposé :

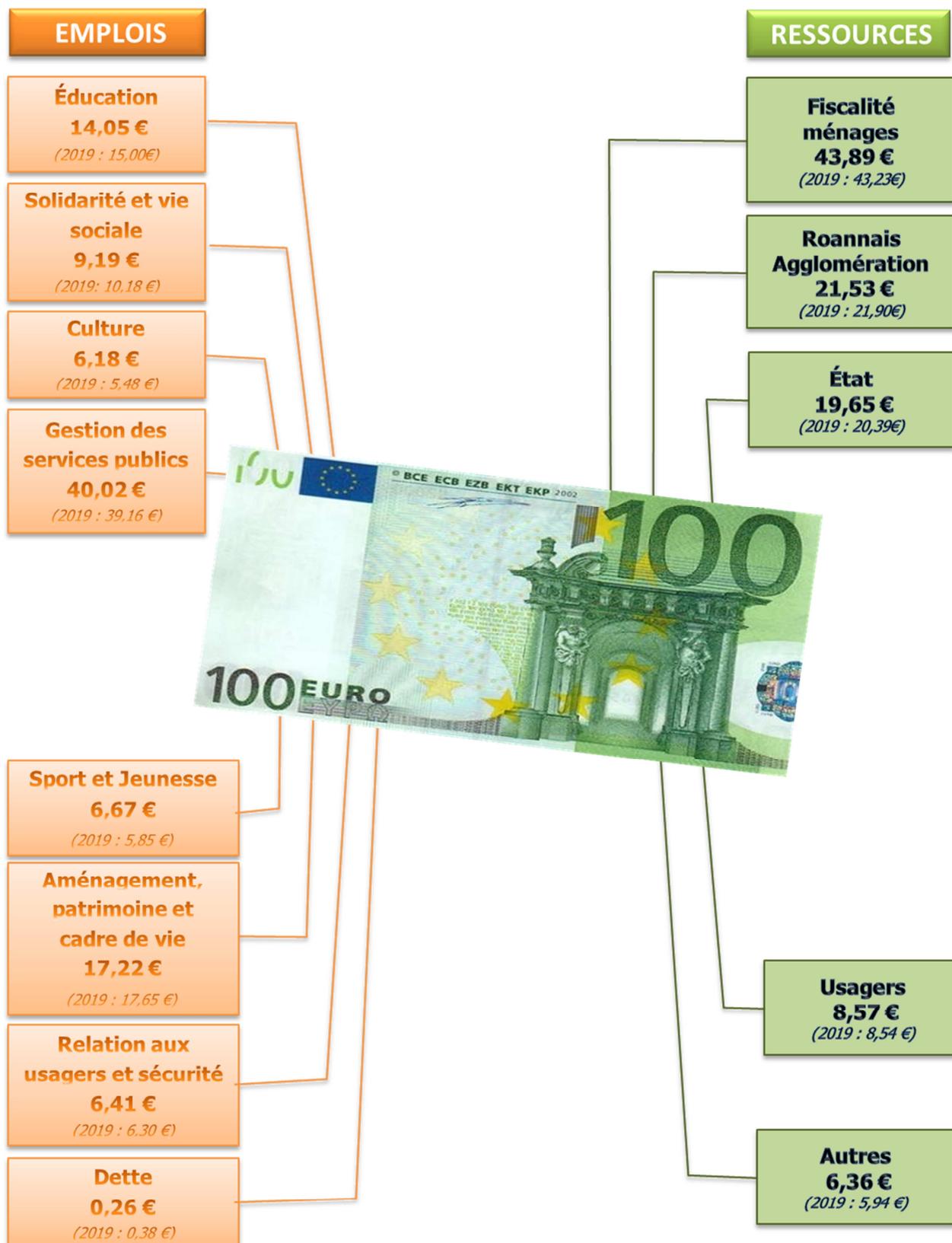
- Bâtiments : 875 K€ ;
- Voiries : 453 K€ ;
- Environnement – Espaces Urbains : 249 K€ ;
- Garage : 300 K€ ;
- Autres services : 272 K€.

Enfin, des subventions d'équipement sont inscrites à hauteur de 515 K€ :

- 100 K€ pour des subventions « façades »;
- 100 K€ pour des aides aux commerces ;
- 185 K€ pour le remboursement à l'agglomération de l'emprunt du boulevard Ouest ;
- 30 K€ pour une subvention OPHEOR pour lutter contre la vacance et l'insalubrité ;
- 100 K€ pour une subvention d'équipement attribuée au budget annexe Théâtre concernant des travaux pour la rénovation des stucs (48 K€) et la modernisation des perches (52 K€)

5. La déclinaison fonctionnelle du projet de budget primitif (fonctionnement)

Répartition sur 100 € du BP 2020



BUDGETS

ANNEXES



1. Le budget annexe du Théâtre

Ce budget annexe retrace l'activité du théâtre municipal, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 appliquée aux services publics à caractère administratif. Il est assujéti à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2020, pour lequel aucune modification n'est intervenue depuis le ROB 2020, se présente comme suit :

EXPLOITATION (en €)	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Recettes	1 224 390	1 213 952	-10 438
Produits de la billetterie TMR	224 000	190 000	-34 000
Location théâtre	25 000	20 000	-5 000
Subvention Etat, Région, Département	100 000	90 000	-10 000
Subvention du budget général	784 500	830 000	45 500
Produits "associations partenaires"	60 000	60 000	0
Autres produits	3 510	2 602	-908
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>27 380</i>	<i>21 350</i>	<i>-6 030</i>
Dépenses	1 224 390	1 213 952	-10 438
Achat de prestations de services	271 408	271 948	540
Autres charges à caractère général	188 544	188 715	171
Charges de personnel	537 728	521 829	-15 899
Redevances SACEM et divers	45 010	45 010	0
Subventions versées	80 700	81 000	300
Reversement aux associations partenaires	60 000	60 000	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>15 450</i>	<i>15 450</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>41 000</i>	<i>30 000</i>	<i>-11 000</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Recettes	41 000	145 450	104 450
Subvention d'investissement		100 000	100 000
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>15 450</i>	<i>15 450</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>41 000</i>	<i>30 000</i>	<i>-11 000</i>
Dépenses	41 000	145 450	104 450
Immobilisations corporelles	13 620	24 100	10 480
Immobilisations en-cours		100 000	100 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>27 380</i>	<i>21 350</i>	<i>-6 030</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre budgétaire du projet de BP 2020 nécessite une subvention du budget général à hauteur de 830 000 € contre 784 500 € au BP 2019.

Dans la décision modificative n°1 de 2019, la prévision de la subvention d'équilibre versée par le budget général, a été ajustée de + 39 000 €, pour atteindre 824 500 €, en raison notamment d'une diminution des recettes usagers de -34 000 €.

En prenant en compte ce retraitement, l'évolution de la subvention d'équilibre n'est plus que de +5 500€, et s'explique par la diminution estimée des recettes de locations du Théâtre (-5 K€).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Les recettes usagers sont proposées en diminution de -34 K€ par rapport au BP 2019 mais sont identiques à la prévision 2019 suite aux modifications de la DM1 (explication dans le paragraphe précédent).

Au niveau des recettes, il est attendu pour la programmation 2019-2020 les subventions suivantes :

en €	BP 2019	BP 2020
Subvention de l'État (DRAC)	10 000	5 000
Subvention de la Région	60 000	60 000
Subvention du Département	30 000	25 000
Total subventions	100 000	90 000

Il est à noter que les subventions de l'État et du département sont en diminution chacune de -5 000 €.

Dépenses

Les dépenses sont fortement maîtrisées. Globalement elles diminuent de -10 K€ par rapport à 2019 (BP 2020 : 1 213 952 € ; BP 2019 : 1 224 390 € soit -10 438 €).

La principale variation concerne les charges de personnel en diminution de -16 K€, les autres postes de dépenses étant stables.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Elles sont en augmentation de +104 K€. Les principales variations concernent :

- L'inscription d'une subvention d'équipement de 100 K€ versée par le budget général pour la première tranche de rénovation des stucs et la modernisation des perches ;
- Les recettes issues de la dotation aux amortissements estimée à -11 K€ par rapport au BP 2019.

Dépenses

Immobilisations incorporelles : 100 K€

- Première tranche de rénovation des stucs : 48 K€
- Modernisation des perches: 52 K€.

Immobilisations corporelles : 24 K€. Il s'agit de petit matériel, de mobilier, de praticables et de matériel scénique.

Les autres dépenses pour 21 K€ correspondent à des opérations comptables et d'amortissement des subventions reçues.

DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Il est rappelé que le budget annexe du théâtre municipal ne comptabilise aucun encours de dette au 01-01-2020.

2. Le budget annexe du Service Funéraire Public

Ce budget annexe retrace les activités du service funéraire public, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à l'impôt sur les sociétés et à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2020, pour lequel aucune modification n'est intervenue depuis le ROB 2020, se présente comme suit :

EXPLOITATION (en €)	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Recettes	1 423 410	1 511 410	88 000
Produits des funérailles	1 319 600	1 404 700	85 100
Personnel mis à disposition	42 800	47 000	4 200
Autres recettes	10	10	0
Atténuations de charges	59 000	59 700	700
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>	<i>2 000</i>		<i>-2 000</i>
Dépenses	1 423 410	1 511 410	88 000
Charges à caractère général	678 225	766 553	88 328
Charges de personnel	572 975	578 468	5 493
Autres dépenses	5 210	10 410	5 200
Dépenses imprévues		979	979
Impôts sur les sociétés	30 000	30 000	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>		<i>64 000</i>	<i>64 000</i>
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>137 000</i>	<i>61 000</i>	<i>-76 000</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en €)	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Recettes	137 000	295 000	158 000
Emprunts et dettes assimilées		170 000	170 000
<i>Virement de la section d'exploitation</i>		<i>64 000</i>	<i>64 000</i>
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>137 000</i>	<i>61 000</i>	<i>-76 000</i>
Dépenses	137 000	295 000	158 000
Emprunts et dettes assimilées			0
Immobilisations corporelles et en cours	75 000	20 000	-55 000
AP 202 Modernisation et extension du Funérarium		275 000	275 000
OP 200 Rénovation des locaux SFP	60 000		-60 000
<i>Amortissement subvention d'équipement</i>	<i>2 000</i>		<i>-2 000</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre budgétaire du BP 2020 est assuré par les recettes propres du service, principalement par le produit des funérailles.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes

- Le produit des funérailles est estimé à 1 405 K€ au BP 2020 contre 1 320 K€ au BP 2019, soit + 85 K€ ; sachant qu'aucune augmentation tarifaire n'est proposée pour 2020.
- Les autres recettes sont relativement stables.

Dépenses

Les dépenses pour le BP 2020 sont estimées en augmentation de 88 K€ par rapport au BP 2019. La principale variation concerne les charges à caractère général. En effet, avec une estimation de 550 funérailles en 2020 (508 funérailles en 2018), les dépenses de prestations funéraires et l'achat de marchandises évoluent au regard de la hausse d'activité.

Les principales hausses concernent :

- Les achats de marchandises : + 45 K€ (BP 2020 : 280 K€ ; BP 2019 : 235 K€);
- Le recours à la sous-traitance : + 17 K€ (BP 2020 : 112 K€ ; BP 2019 : 95 K€) ;
- Les annonces et insertions : + 11 K€ (BP 2020 : 161 K€ ; BP 2019 : 150 K€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Elles sont issues :

- de la dotation aux amortissements prévue pour 2020 à hauteur de 61 K€ ;
- d'un virement de la section d'exploitation : 64 K€ ;
- de l'inscription d'un emprunt à hauteur de 170 K€ afin de financer le nouveau projet de modernisation et extension du Funérarium dont l'inscription en 2020 s'élève à 275 K€.

Dépenses

En octobre 2019, une nouvelle autorisation de programme sur 3 ans a été créée. Il s'agit de l'opération 202 « modernisation et extension du funérarium ». Cette opération a pour objectif d'achever les mises aux normes permettant l'habilitation professionnelle et d'améliorer l'accueil et le confort des familles dans un contexte d'augmentation constante de l'activité du service.

Ce programme propose également l'extension du bâtiment avec la création de 3 salons funéraires supplémentaires, en améliorant les pièces techniques et en réaménageant l'espace d'accueil.

Le coût des travaux est estimé à 650 K€ : 100 K€ ont été inscrits en 2019, 275 K€ en 2020 et le solde, soit 275 K€, en 2021.

En complément de ces travaux, une somme de 20 K€ a été inscrite au BP 2020 afin de faire l'acquisition de divers matériels.

DETTE AU 1-01-2020

L'encours de dette du service funéraire public au 1^{er} janvier 2020 s'établit à 0 K€.

Un emprunt de 170 K€ a été inscrit au BP 2020, afin de financer les travaux d'investissements prévus. L'inscription de cet emprunt pourra être réduite lors de la reprise des résultats 2019 au 1^{er} semestre 2020.

3. Le budget annexe du Crématorium

Ce budget annexe retrace les activités du crématorium municipal, géré en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à l'impôt sur les sociétés et à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2020, pour lequel aucune modification n'est intervenue depuis le ROB 2020, se présente comme suit :

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Recettes	250 010	274 010	24 000
Produits des crémations	250 000	274 000	24 000
Autres recettes	10	10	0
Dépenses	250 010	274 010	24 000
Charges à caractère général	72 984	77 760	4 776
Charges de personnel	90 800	88 500	-2 300
Impôts sur les sociétés	30 000	30 000	0
Autres dépenses	1 226	11 010	9 784
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 000</i>	<i>16 740</i>	<i>15 740</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>54 000</i>	<i>50 000</i>	<i>-4 000</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Recettes	55 000	66 740	11 740
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>1 000</i>	<i>16 740</i>	<i>15 740</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>54 000</i>	<i>50 000</i>	<i>-4 000</i>
Dépenses	55 000	66 740	11 740
Emprunts et dettes assimilées	15 000	15 000	0
Immobilisations corporelles et en cours	40 000	51 740	11 740
Résultat de l'exercice	0	0	0

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre budgétaire du BP 2020 est assuré par les recettes propres du service, principalement par le produit des crémations.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes

Le produit des crémations est inscrit à hauteur de 274 K€ au BP 2020 soit une hausse de +24 K€ par rapport au BP 2019 (250 K€), sachant qu'aucune augmentation tarifaire n'est proposée pour 2020. Comme pour le budget annexe du service funéraire public, l'activité du crématorium est estimée en hausse avec 630 crémations estimées en 2020 contre 614 en 2018.

Dépenses

Les principales variations par rapport au BP 2019 concernent :

- Les charges à caractère général qui progressent de + 5 K€ (BP 2020 : 78 K€ ; BP 2019 : 73 K€) ;
- Des dépenses imprévues qui évoluent de +10 K€ ;
- Un virement à la section d'investissement de +16 K€ qui permet de financer les dépenses d'équipement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Elles sont constituées d'opérations comptables, dont la dotation aux amortissements des équipements pour 50 K€, complétée d'un virement de la section de fonctionnement pour 17 K€.

Dépenses

Les opérations comptables inscrites en recettes permettent de financer :

- Le remboursement du capital de la dette : 15 000 € ;
- Des travaux pour la création d'une aération dans le bâtiment du Crématorium pour le four de crémation : 42 K€ ;
- Des matériels divers : 10 K€.

DETTE AU 1-01-2020

L'encours de dette du crématorium s'établit à 255 K€.

Il correspond au capital restant dû d'un emprunt de 300 000 € contracté en 2016, pour le financement du nouveau four, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur une durée de 20 ans à taux 0 %. Il n'est pas prévu de nouvel emprunt pour 2020.

4. Le budget annexe des Parkings Aménagés

Ce budget annexe retrace l'activité des parkings « République » et « Palais de Justice », gérés en régie directe et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics à caractère industriel et commercial. Il est assujéti à la TVA, ce qui explique son mode de présentation en € HT.

Le projet de budget primitif 2020, pour lequel aucune modification n'est intervenue depuis le ROB 2020, se présente comme suit :

EXPLOITATION (en € HT)	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Recettes	477 830	487 910	10 080
Produits du stationnement République	129 000	130 000	1 000
Produits du stationnement Palais Justice	12 500	12 500	0
Mise à disposition de personnel	15 000	18 000	3 000
Autres recettes diverses	2 230	1 210	-1 020
Subvention exceptionnelle du Budget Général	106 000	113 100	7 100
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>213 100</i>	<i>0</i>
Dépenses	477 830	487 910	10 080
Charges à caractère général	172 855	171 500	-1 355
Charges de personnel	81 365	92 800	11 435
Autres dépenses	510	510	0
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>73 800</i>	<i>79 500</i>	<i>5 700</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>149 300</i>	<i>143 600</i>	<i>-5 700</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

INVESTISSEMENT (en € HT)	BP 2019	BP 2020	Evolution BP 2020/BP 2019
Recettes	323 100	223 100	-100 000
Excédents de fonctionnement capitalisés			0
Emprunts et dettes assimilées	100 000	0	-100 000
<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>73 800</i>	<i>79 500</i>	<i>-5 700</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>149 300</i>	<i>143 600</i>	<i>5 700</i>
Dépenses	323 100	223 100	-100 000
Acquisitions de matériels	5 000	5 000	0
Travaux	105 000	5 000	-100 000
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>213 100</i>	<i>213 100</i>	<i>0</i>
Résultat de l'exercice	0	0	0

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'équilibre du projet de BP 2020 nécessite une subvention exceptionnelle du budget général à hauteur de 113 K€ contre 106 K€ au BP 2019.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes

Les recettes usagers sont stables et proposées à hauteur de :

- 130 K€ pour le parking « République » contre 129 K€ au BP 2019 ;
- 13 K€ pour le parking « Palais de Justice » à hauteur de la prévision du BP 2019.

Il est à noter qu'aucune augmentation de tarif n'est prévue en 2020.

Dépenses

Concernant les dépenses, elles évoluent de +10 K€ (478 K€ au BP 2019 contre 488 K€ au BP 2020). La principale variation concerne les charges de personnel en hausse de +11 K€ (93 K€ au BP 2020 contre 82 K€ au BP 2019) en raison d'un changement d'affectation de deux agents ayant une rémunération supérieure.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

La section d'investissement comporte uniquement des recettes comptables, et est composée de 80 K€ provenant de la section d'exploitation, et de 144 K€ de dotation aux amortissements.

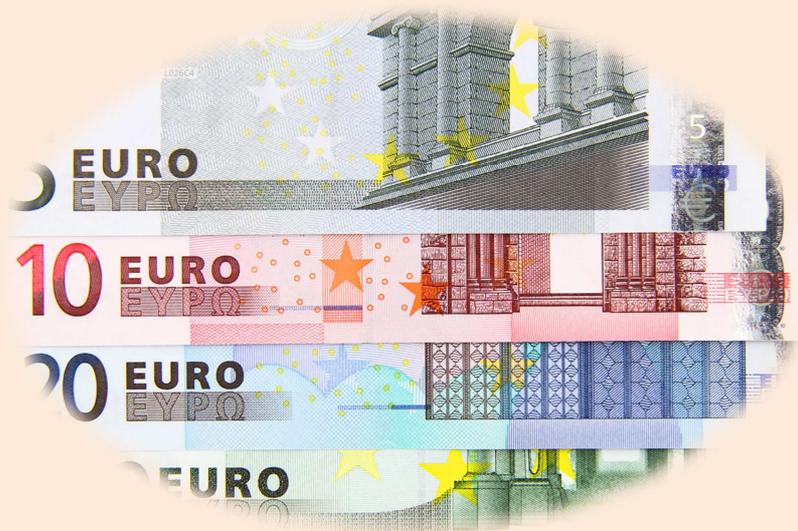
Dépenses

Contrairement à 2019 où une dépense de 100 K€ avait été inscrite pour le barriérage d'un parking, l'année 2020 verra seulement l'inscription de 10 K€ pour financer l'acquisition de matériel et de petits travaux. La prochaine tranche de l'opération du barriérage des parkings est en effet prévue au budget général.

DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Il est rappelé que le budget annexe des parkings aménagés ne comptabilise aucun encours de dette au 1^{er} janvier 2020. De même, aucun emprunt n'est prévu au BP 2020.

ANNEXES



1. Informations financières - ratios

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la commune sont obligatoires et prévues au 1° du troisième alinéa de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations statistiques, fiscales et financières	Roanne BP 2019	Roanne BP 2020	Moyennes nationales 2017*	
Dépenses réelles de fonctionnement / population	997,28	1 012,15	1 234,00 €	😊
Produit des impositions directes / population	540,42	548,26	633,00 €	😊
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 250,01	1 249,31	1 415,00 €	😐
Dépenses d'équipement brut / population	433,50	406,74	302,00 €	😊😊
Encours de dette / population	315,68	246,44	1 076,00 €	😊😊😊
DGF / population	204,02	199,86	198,00 €	😐
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,29 %	59,50	61,1%	😊
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85,32 %	85,76%	94,5%	😊
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	34,68 %	32,56%	21,4%	😊😊
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	25,25 %	19,73%	76,0%	😊😊😊

*Source : rapport OFGL « les finances des collectivités locales » – Comptes de gestion 2017.

Il est à préciser que la population prise en compte dans le calcul de ces ratios est celle de l'année 2019, car l'INSEE communique les données fin décembre de chaque année.

2. Synthèse de la dette tous budgets au 1er janvier 2020

La dette de la ville de Roanne, tous budgets confondus, se présente comme suit au 01/01/2020 :

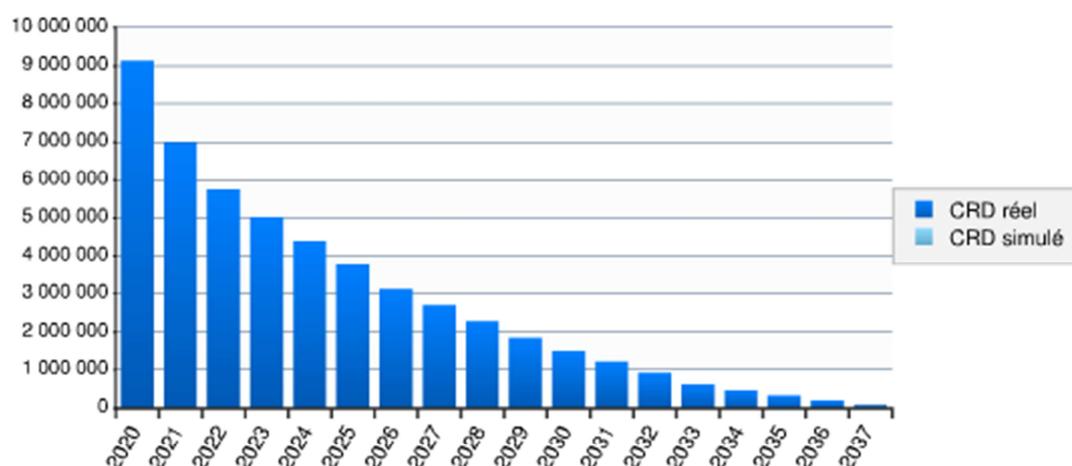
Eléments de synthèse	Au 01/01/2020	Au 01/01/2019
Budget Général	8 850 416,56 €	11 337 128,40 €
Budget Crématorium	255 000,00 €	270 000,00 €
Total tous budgets	9 105 416,56 €	11 607 128,40 €
Taux moyen hors swap	1,20 %	1,30%
Durée résiduelle moyenne	9 ans et 4 mois	9 ans
Durée de vie moyenne	5 ans et 1 mois	4 ans et 11 mois

Elle se caractérise par :

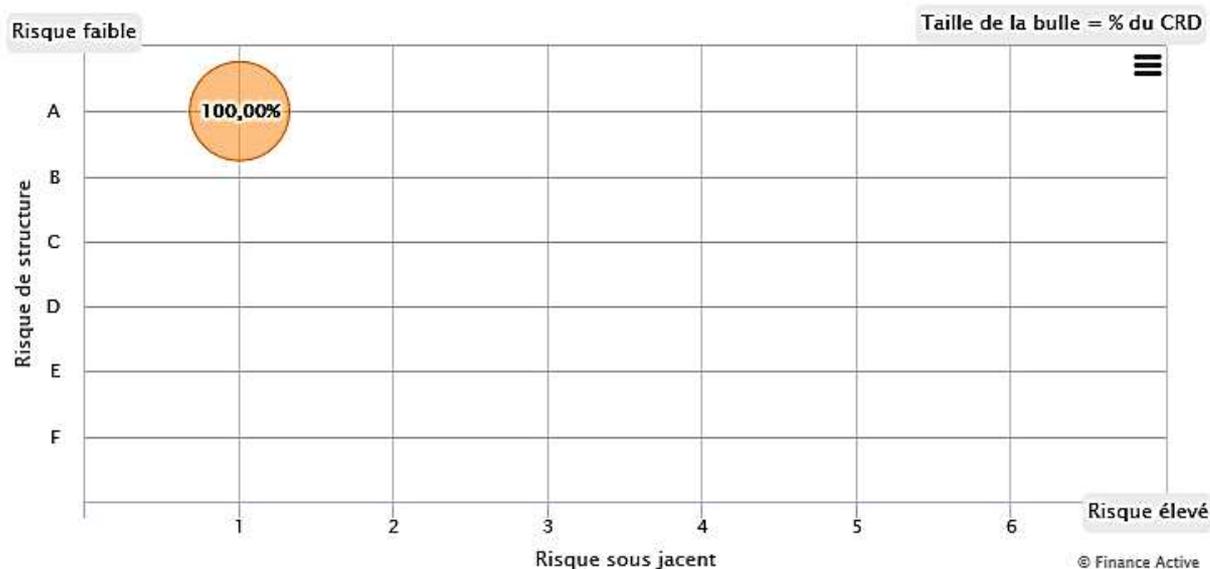
- **Un encours très faible : 246 €** par habitant pour **le budget général** (moyenne strate 2018 : 1 036 €/hab. – *source ministère des finances*)
- **Un taux moyen de 1,24%** pour **le budget général** (moyenne strate 2018 : 2,55% - *Source Finance Active*)
- **Une durée de vie résiduelle de 9 ans et 4 mois** (moyenne de la strate 2018 : 13 ans – *Source Finance active*)

Le profil d'extinction du capital restant dû, **tous budgets confondus**, se présente comme suit, hors nouveaux emprunts 2020 :

Evolution du CRD



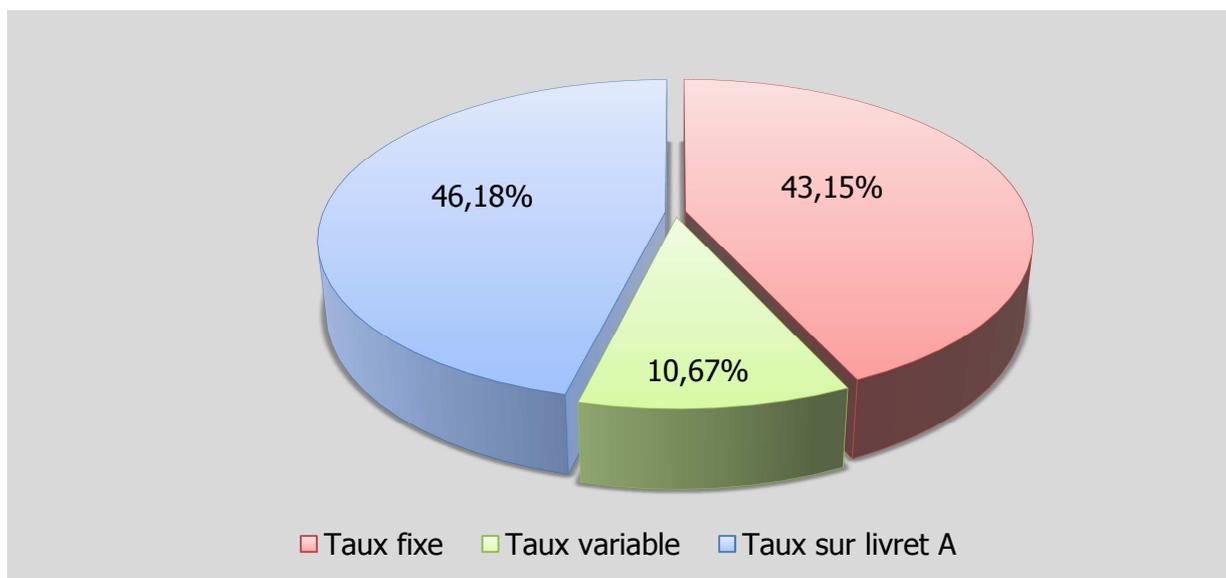
Il s'agit d'une dette sans aucun produit toxique ; 100% de l'encours est classé en risque faible sur la charte de GLISSLER.



Source Finance Active

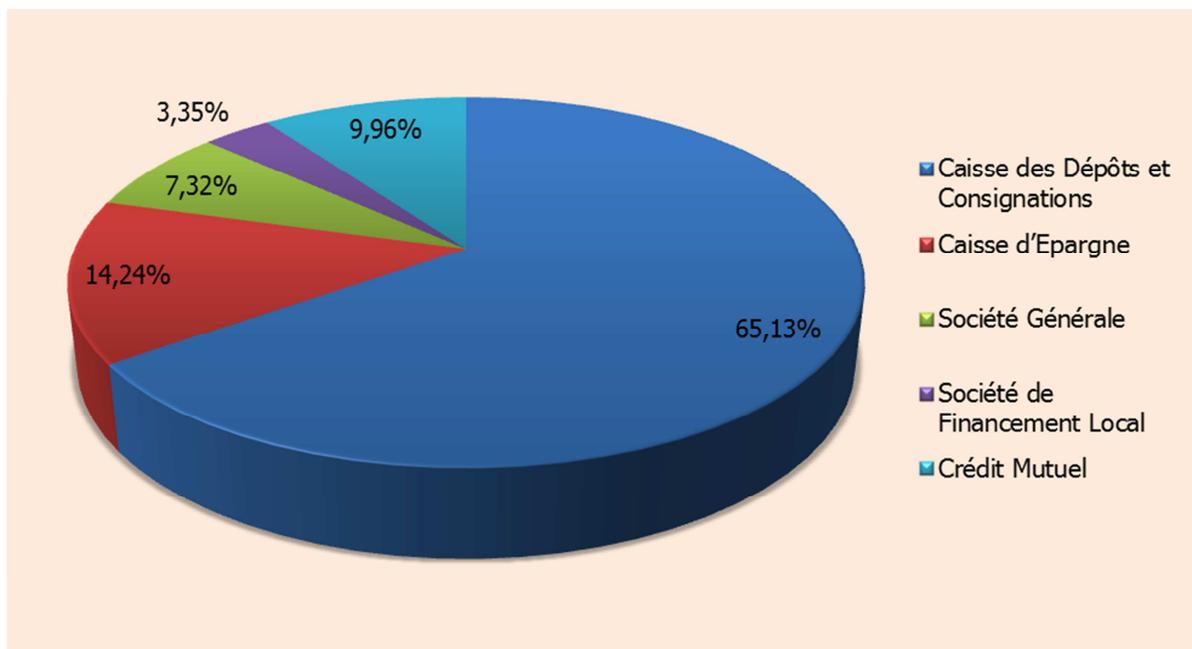
La répartition tous budgets confondus par type de taux au 01/01/2020 est la suivante :

- 43,15 % en taux fixe (3 928 706 €)
- 10,67 % en taux variable (971 565 €)
- 46,18 % au taux du livret A (4 205 146 €)



L'encours par prêteur se répartit de la façon suivante :

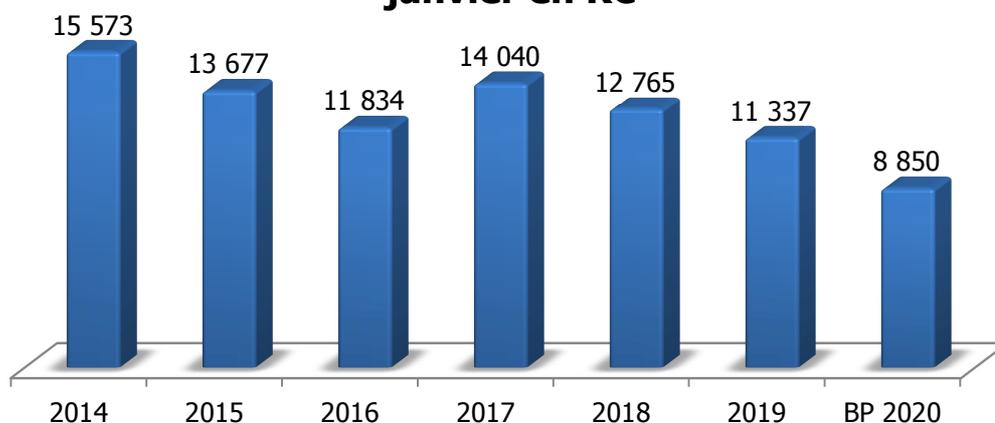
Prêteur	CRD au 01/01/2020	CRD au 01/01/2019
Caisse des Dépôts et Consignations	5 930 145,58 €	6 482 721,16 €
Caisse d'Épargne	1 296 455,91 €	1 977 807,19 €
Société Générale	666 666,62 €	1 333 333,29 €
Société de Financement Local	304 897,98 €	844 013,62 €
Crédit Mutuel	907 250,47 €	969 253,14 €
Total dette tous budgets	9 105 416,56 €	11 607 128,40 €



Il s'agit d'une dette maîtrisée sur la durée du mandat dans le cadre d'une gestion financière prospective.

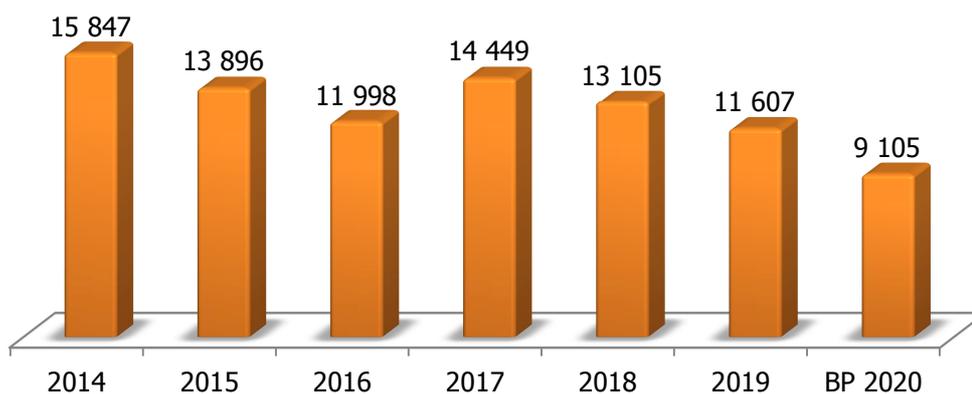
➤ **BUDGET GENERAL (EN K€)**

Encours de la dette du budget général au 1er janvier en K€



➤ **TOUS BUDGETS CONFONDUS (EN K€)**

Encours de la dette au 1er janvier tous budgets confondus en K€



3. Les emprunts garantis

Pour faciliter la réalisation de logements sociaux, d'acquisition ou de travaux d'intérêt général sur le territoire, la Ville de Roanne peut être appelée à garantir des emprunts. Cette procédure consiste à accorder sa caution et garantit au prêteur le remboursement en cas de défaillance de l'emprunteur.

Au 1er janvier 2020 l'encours de dette garantie s'élève à 59 296 K€, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Montant de l'encours 01/01/2019	Montant de l'encours 01/01/2020
OPHEOR	41 535 594 €	40 498 083 €
CITE NOUVELLE	15 033 454 €	14 440 811 €
FOCH SULLY	2 000 000 €	3 269 160 €
SCI LES PIERRISSES	340 802 €	319 665 €
OGEC ST PAUL	110 172 €	101 032 €
ADOMA	116 849 €	112 387 €
ASSOCIATION CINE RIVAGE	10 253 €	-
SCI RUE MARX DORMOY	35 631 €	32 903 €
OGEC ST MICHEL	7 930 €	-
SCI ESPACE SANTE ROANNE	550 000 €	522 299 €
TOTAL	59 740 685 €	59 296 340 €